

DECRET N° 80-7 du 17 Janvier 1980

chargeant le Camarade Issifou BOURAIMI,
Ministre de la Santé Publique, de
l'intérim du Camarade André ATCHADE,
Ministre du Commerce et du Tourisme
pour compter du 16 Janvier 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gou-
vernement et le décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a
modifié ;

VU le décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement modifié par le décret
n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 16 Janvier 1980, le Camarade Issifou
BOURAIMI, Ministre de la Santé Publique, est chargé de l'intérim
du Ministre du Commerce et du Tourisme, pendant l'absence du
Camarade André ATCHADE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Janvier 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 CS 4 CC du PRPB 4 SGG 4 MSP-MCT 6 autres Ministères
13 SPD 2 BN UNB 2 FASJEP 2 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde
Chanc. 3 JORPB 1.-